

LES FONDAMENTAUX DE LA RÉNOVATION EN COPROPRIÉTÉ

Comment engager des travaux de rénovation, notamment énergétiques

1 JOUR, 7 HEURES

PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE ET
ENVIRONNEMENTALE

CODE : MEN88

Objectifs de la formation

Identifier les blocages des copropriétaires pour faciliter le passage à l'acte de travaux

Prévenir les obligations de travaux, notamment de rénovation énergétique

Savoir planifier les travaux

Parmi nos formateurs

- COLAS Frédéric
Gérant-fondateur,
BUREAU D'ÉTUDES PASSIV'CITY

Public concernés

- Architecte ; AMO ; MOD ; Promoteur-rénovateur ; Conseiller énergie et énergéticien ; Ingénieur et responsable technique ; Economiste de la construction ; Directeur et responsable immobilier ; Asset et property manager, Diagnostiqueur ; Juriste ; Avocat ; Administrateur de biens ; Gérant d'immeubles et d'actifs immobiliers ; Conseiller en gestion de patrimoine ; Conseiller syndical de copropriété ; Copropriétaire

Critères d'admission

- Cette formation entre dans le champ d'application des dispositions relatives à la formation professionnelle continue car considérée comme une action d'adaptation et de développement des compétences des salariés.

Prérequis

- Aucun prérequis n'est nécessaire

Tarifs

- Tarif Session en présentiel : 1 060,00 €HT

Comprendre le contexte global et le cadre juridique de la copropriété

- Appréhender le contexte actuel des copropriétés : copropriétés en difficulté, nouveau marché de la surélévation...
- Identifier les acteurs intervenant en copropriété
- Comprendre le principe de majorité pour décider des travaux

Comprendre les obligations légales de travaux et les nouvelles obligations des copropriétés

- Connaître la loi du 10/07/1965 sur le statut des copropriétés
- Lois Grenelle I et II : DPE, audits énergétiques, plans pluriannuels de travaux (PPT), Contrat de Performance Énergétique (CPE)

- Lois ALUR et MACRON : obligations des syndics de copropriété et rôle, fonds de travaux obligatoires, audits globaux architecturaux (AGP, Audit ADEME architectural et thermique, Diagnostic Technique Global)
- Loi ROYAL : carnet d'entretien numérique, travaux « embarqués »
- Loi ELAN : nouveaux pouvoirs du conseil syndical
- Plan de rénovation énergétique HULOT : le point sur les chantiers programmés et les obligations futures de travaux énergétiques
- Appréhender la Loi Habitat Dégradé 2024-322 du 9 avril 2024 : accélération de la rénovation des copropriétés

Pourquoi rénover les copropriétés

- Valoriser la copropriété grâce à la nouvelle « valeur vénale verte »
- Connaître les labels énergétiques (BBC, BBC Rénovation, THE, TPHE ...) et environnementaux (HQE™ ...) en copropriété
- Découvrir les nouveaux labels de QUALITEL en gestion des copropriétés : syndics, immeubles et appartements
- Internet et BIM (maquette numérique) : outils d'aide à la décision

Comprendre les étapes préalables à l'opération de rénovation

- Bien initier son projet de rénovation grâce au Bilan Initial de Copropriété (BIC)
- Connaître sa copropriété, ses points faibles et forts
- Faire une mise à niveau
- Comment rédiger le cahier des charges pour mener une étude thermique: Audit réglementaire classique, DPE, Audit Global ou DTG
- Suivre la réalisation de l'audit

Quels leviers actionner pour améliorer l'efficacité énergétique des copropriétés

- Rappel de la Réglementation Thermique existant (RT existant) « élément par élément »
- Identifier les actions possibles : isoler les murs et les planchers, changer les fenêtres, la ventilation...
- Suivre ses consommations de chauffage
- Exercice : calcul de consommations de chauffage corrigé degré jour unifié (DJU)
- Optimiser la gestion technique et l'entretien de vos équipements : désembouage, équilibrage...
- Négocier ses contrats de chauffage, d'électricité...

Méthodologie efficace pour engager et réaliser les travaux : les clés de la réussite d'un projet de rénovation en copropriété

- Quels arguments avancer en faveur d'une rénovation
- Comment rédiger le cahier des charges « mission de maîtrise d'œuvre » et choisir les maîtres d'œuvre
- Communiquer l'avancement des travaux aux copropriétaires

Dates

Paris

03/12/2024

Modalités pédagogiques, d'évaluation et techniques

■ Modalités pédagogiques:

Pour les formations synchrones-présentiel ou classes virtuelles (formations à distance, en direct), les stages sont limités, dans la mesure du possible, à une douzaine de participants, et cherchent à respecter un équilibre entre théorie et pratique. Chaque fois que cela est possible et pertinent, des études de cas, des mises en pratique ou en situation, des exercices sont proposées aux stagiaires, permettant ainsi de valider les acquis au cours de la formation. Les stagiaires peuvent interagir avec le formateur ou les autres participants tout au long de la formation, y compris sur les classes virtuelles

durant lesquelles le formateur, comme en présentiel peut distribuer des documents tout au long de la formation via la plateforme. Un questionnaire préalable dit 'questionnaire pédagogique' est envoyé aux participants pour recueillir leurs besoins et attentes spécifiques. Il est transmis aux intervenant(e)s avant la formation, leur permettant de s'adapter aux publics. Pour les formations en E-learning (formations à distance, asynchrones), le stagiaire peut suivre la formation à son rythme, quand il le souhaite. L'expérience alterne des vidéos de contenu et des activités pédagogiques de type quizz permettant de tester et de valider ses acquis tout au long du parcours. Des fiches mémos reprenant l'essentiel de la formation sont téléchargeables. La présence d'un forum de discussion permet un accompagnement pédagogique personnalisé. Un quizz de validation des acquis clôture chaque parcours. Enfin, le blended-learning est un parcours alternant présentiel, classes virtuelles et/ou e-learning.

■ **Modalités d'évaluation:**

Toute formation se clôture par une évaluation à chaud de la satisfaction du stagiaire sur le déroulement, l'organisation et les activités pédagogiques de la formation. Les intervenant(e)s évaluent également la session. La validation des acquis se fait en contrôle continu tout au long des parcours, via les exercices proposés. Sur certaines formations, une validation formelle des acquis peut se faire via un examen ou un QCM en fin de parcours. Une auto-évaluation des acquis pré et post formation est effectuée en ligne afin de permettre à chaque participant de mesurer sa progression à l'issue de la formation. Une évaluation à froid systématique sera effectuée à 6 mois et 12 mois pour s'assurer de l'ancrage des acquis et du transfert de compétences en situation professionnelle, soit par téléphone soit par questionnaire en ligne.

■ **Modalités techniques FOAD:**

Les parcours sont accessibles depuis un simple lien web, envoyé par Email aux stagiaires. L'accès au module de E-learning se fait via la plateforme 360Learning. La durée d'accès au module se déclenche à partir de la réception de l'invitation de connexion. L'accès aux classes virtuelles se fait via la plateforme Teams. Le(a) stagiaire reçoit une invitation en amont de la session lui permettant de se connecter via un lien. Pour une bonne utilisation des fonctionnalités multimédia, vous devez disposer d'un poste informatique équipé d'une carte son et d'un dispositif vous permettant d'écouter du son (enceintes ou casque). En ce qui concerne la classe virtuelle, d'un microphone (éventuellement intégré au casque audio ou à la webcam), et éventuellement d'une webcam qui permettra aux autres participants et au formateur de vous voir. En cas de difficulté technique, le(a) stagiaire pourra contacter la hotline au 01 70 72 25 81, entre 9h et 17h ou par mail au logistiqueformations@infopro-digital.com et la prise en compte de la demande se fera dans les 48h.